

Le Directeur général

Affaire suivie par :

Aurélie VAISSEIX

Responsable du Pôle Santé Justice (DUEQ)

ars-ara-dueq@ars.sante.fr

Docteur, Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une journée d'échanges et de réflexions sur le thème de la radicalisation qui aura lieu :

**le mardi 25 juin 2019 de 8h45 à 18h30,
à l'Hotel du département de la Drôme – Salle Maurice PIC,
26, avenue du président Herriot – 26 000 VALENCE.**

Cette journée est organisée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien du Dispositif d'Appui à la Prévention de la Radicalisation (DAPR) de l'Institut Régional Jean Bergeret. Il s'agit d'une session régionale de sensibilisation à destination des professionnels de santé et de santé mentale qui a pour objectif de les aider à mieux comprendre, prévenir et prendre en charge les risques de radicalisation. Elle s'adresse aux psychiatres, pédopsychiatres et psychologues de la région mais d'autres professionnels de santé se sentant concernés par ces questions (infirmiers, cadres de santé, travailleurs sociaux, etc.) ont également la possibilité d'y participer.

La session sera animée par M. Stéphane DELEAU, directeur Usagers et Qualité et Mme Aurélie VAISSEIX, responsable du pôle Santé Justice, référente régionale radicalisation à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Elle s'articulera autour de trois temps successifs : un premier temps dédié à la compréhension des processus de radicalisation et aux questions éthiques, un deuxième temps de présentation institutionnelle des dispositifs mis en place pour faire face à ces phénomènes et enfin un dernier temps consacré aux pratiques cliniques et aux retours d'expériences. L'occasion d'approfondir les échanges autour d'un buffet pris en commun sera proposée aux participants à la pause déjeuner.

Vous trouverez en pièces jointes le programme de la session et le bulletin d'inscription. Chaque participant est invité à renseigner le bulletin d'inscription et à le retourner par mail à :

**Mme Omayma ROUINE : omayma.rouine@arhm.fr (04.27.18.79.82.),
avant le lundi 10 juin 2019, date limite des inscriptions.**

Je me permets de vous préciser que, compte tenu de la capacité de la salle (200 personnes), les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée.

Je vous prie d'agréer, Docteur, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.